



Union Départementale

engagée, solidaire ▶

Chronique d'une catastrophe annoncée :

la réforme de l'Assurance Chômage.

Alors que les luttes pour les salaires se sont multipliées, le gouvernement et le parlement ont profité de l'automne pour attaquer une fois de plus les droits des chômeurs, et donc les droits de tous les travailleur·se·s.

Dans les précédents décrets relatifs à l'assurance-chômage, applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les salarié·e·s en contrats courts (intérim, CDD, saisonniers) ont vu leur allocation baisser de 25 %. Avec la réforme actuelle, c'est une décote de 25 % sur tous les allocataires qui s'applique ! La durée de l'indemnisation dépendra du taux de chômage, calculée selon les chiffres du Bureau International du Travail (BIT), qui ne prend pas en compte tous les travailleur·se·s privé·e·s d'emploi. Le texte adopté par le parlement permet en effet au gouvernement de modifier par décret le calcul de l'indemnisation en fonction du nombre de chômeur·se·s. Lorsque le taux de chômage sera inférieur à 9 %, ce qui est déjà énorme, surtout avec les règles de calcul actuel, la durée d'indemnisation des privé·e·s d'emploi sera réduite de 25 % !

Les conditions d'accès à l'assurance-chômage se durcissent aussi. Il sera désormais obligatoire d'accepter un CDI à l'issue d'un CDD, et l'abandon de poste sera considéré comme une démission. En assimilant l'abandon de poste à une démission, on décide sciemment de priver de revenu un nombre important de travailleur·se·s. Rien ne démontre que priver les travailleur·se·s d'un revenu de remplacement permettrait d'améliorer les conditions des salarié·e·s en souffrance. D'autant plus que l'employeur peut être amené à considérer que des salarié·e·s sont en situation d'abandon de poste, quand bien même cela serait contraire à la réalité.

L'objectif de ces mesures : réduire le nombre de chômeur·se·s indemnisé·e·s, et leur indemnisation, et ce afin de mettre en concurrence les travailleur·se·s.

En effet, plus l'indemnisation est faible, plus les travailleur·se·s seront poussé·e·s à accepter n'importe quelle rémunération et n'importe quelles conditions de travail, y compris les pires. Tout est fait pour abuser de l'armée de réserve du patronat.

C'est bien le même objectif que la réforme des retraites remplit : augmenter le nombre de travailleur·se·s sur le marché de l'emploi, et priver les autres d'un revenu de remplacement à même de répondre à leurs besoins !

Face à ces offensives patronales, rappelons la nécessité d'une indemnisation de 100 % des privé·e·s d'emploi, au sein d'une sécurité sociale intégrale répondant aux besoins des salarié·e·s.